

Cahier de doléances du Tiers État de Garigny (Cher)

Cahier de plaintes, doléances et remontrances que fait les habitants de la paroisse de Garigny en conséquence des ordres de Sa Majesté.

1° Supplie Sa Majesté le peuple du Tiers état de vouloir bien faire attention à ce que (lui représente et représente à Sa Majesté que) la plus grande partie du Tiers état sont tous les cultivateurs du Royaume, qui ne cessent de travailler à l'agriculture et qu'aujourd'hui il se trouve si épuisé, soit des impositions qu'il paie à Sa Majesté, soit des fermes qu'il tient des seigneurs et des ecclésiastiques qui ont été augmentés depuis plusieurs années des trois quarts ainsi que les domestiques qui ont été augmentés de moitié : c'est ce qui le met hors d'état de pouvoir subsister et payer toutes les impositions qu'il paie à Sa Majesté et retarde l'agriculture et diminue toutes les productions.

2° Demande le peuple du Tiers état à Sa Majesté qu'¹ lui plaise réformer les fermiers généraux et toutes les gabelles tant sur le sel, qui est une denrée de toute nécessité, que sur le vin et les cuirs ; que tous soient libres de circuler dans toute l'étendue du Royaume.

3° De plus, demande le peuple du Tiers état à Sa Majesté qu'² lui plaise pensionner tous les ecclésiastiques, religieux et religieuses et le surplus de leurs bénéfices serve à payer les deniers que Sa Majesté entend faire payer à son peuple.

4° Demande, en outre, à Sa Majesté qu'³ lui plaise ordonner que tous les seigneurs privilégiés et non privilégiés paient les impositions comme le Tiers état, à proportion de leurs revenus, attendu qu'ils possèdent la plus grande partie des biens des roturiers.

5° Demande qu'il plaise à Sa Majesté ordonner qu'il n'y ait qu'une seule imposition dans chaque paroisse et qu'un seul receveur général dans chaque province pour recevoir les deniers que Sa Majesté entend faire payer à chaque province de son royaume et qu'elle soit répartie dans chaque paroisse le plus égal que faire se pourra, suivant les biens et revenus de chaque paroisse, et dans chaque paroisse un député pour lever les deniers de Sa Majesté, pour être par ledit député remis entre les mains du receveur général par quartier et que les habitants non propriétaires soient imposés personnellement suivant leurs facultés et industrie.

6° Demande, en outre, à Sa Majesté qu'il lui plaise réformer la charge d'huissier-juré-priseur parce qu'elle est trop onéreuse et ruine les mineurs.

Nous propriétaires et habitants du Tiers état de la paroisse de Garigny ont déclaré ne savoir signer sauf les soussignés.

Ainsi signé.

¹ qu'il

² qu'il

³ qu'il